



## Annexe au règlement intérieur

# Dispositions spécifiques COVID - 19

Version : 16/06/2021

### 1. CONTEXTE

La crise sanitaire liée à la diffusion du virus Covid-19 sur le territoire national impose des modalités de fonctionnement des équipements sportifs, particulièrement des centres aquatiques, des comportements des usagers et des personnels d'exploitation adaptés.

Ces modalités et comportements ont été définis par les autorités sanitaires et le Ministère des sports. Ils visent à permettre la reprise de l'activité des équipements sportifs post confinement lié à l'épidémie de Covid-19. Ils précisent :

- Les gestes de protection individuelle et collective,
- Les mesures d'hygiène personnelles et collectives,
- L'organisation des usages au sein des établissements,
- Les procédures de nettoyage et de désinfection des espaces et des équipements.

Cette annexe au règlement intérieur précise – **en fonction des directives en vigueur** - les règles applicables aux usagers du complexe balnéoludique, et pourra évoluer suivant les directives gouvernementales ; ces modifications s'imposeront de droit, sans contestation possible.

### 2. DISPOSITIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES AU REGLEMENT INTERIEUR

#### Référent Covid-19 :

Un référent Covid-19 est désigné dans le centre aquatique. Il est chargé de veiller à la bonne application des mesures d'organisation du travail et d'organisation sanitaire mises en œuvre sur le complexe balnéoludique.

Le référent Covid-19 est le directeur du complexe balnéoludique.

#### Responsabilité et auto prévention des usagers :

L'utilisateur est un acteur dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19. A ce titre, il suit les règles établies par la direction du Lud'O Parc. Ces règles sont précisées dans le présent document, qui est annexé au règlement de l'équipement.

**Le non-respect des règles par l'utilisateur peut entraîner son exclusion du complexe balnéoludique sans remboursement ni avoir.**

**La fréquentation maximale instantanée (FMI) :**

Afin de s'adapter aux règles sanitaires liées au Covid-19, la FMI est ramenée à 80% de la FMI prévue dans le règlement intérieur, soit 800 personnes.

**Gestes « barrière » et distanciation physique :**

Chaque usager est tenu d'appliquer constamment durant son séjour dans l'établissement, les gestes « barrières » et la distanciation physique envers les autres usagers mais aussi envers les personnels. Les accompagnants d'enfants de moins de 12 ans s'assurent que les mineurs dont ils ont la responsabilité appliquent les gestes barrières et respectent la distanciation physique. Le port du masque est obligatoire depuis l'entrée du site jusqu'à l'accès aux vestiaires, pour l'accès aux toilettes et pour les commandes de repas au point de restauration. Il est en revanche interdit dans les espaces aquatiques. Dans tous les lieux autres que dans les espaces précités, le port du masque n'est pas obligatoire.

**Vigilance sanitaire :**

L'accès au complexe balnéoludique est interdit aux personnes présentant des signes d'affection respiratoire ou d'affection digestive.

**Organisation des accès et circulations dans le centre aquatique**

La direction du Lud'O Parc met en œuvre des sens de circulation et des procédures d'usage. Ces mesures visent à garantir la sécurité sanitaire des usagers et des personnels d'exploitation. Les sens de circulation, les espaces d'attentes et de distanciation physique sont matérialisés par des balises et/ou des marquages au sol. Ils doivent être respectés impérativement.

**Protocole de nettoyage et de désinfection :**

La direction du Lud'O Parc met en œuvre un protocole d'entretien et de nettoyage renforcé et spécifique conforme aux recommandations des autorités sanitaires des Agences Régionales de

<b>Zone de contact manuel dans les locaux accessibles aux usagers</b>	Désinfection toutes les 30 minutes par solution norme EN 14-476
<b>Espaces et locaux accessibles aux usagers</b>	Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des locaux toutes les 2 heures
<b>Casiers</b>	Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476
<b>Sanitaires et douches</b>	Désinfection toutes les heures par solution norme EN 14-476
<b>Matériels de sécurité</b>	Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476
<b>Equipements de secours et de soins</b>	Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476
<b>Poubelles</b>	Désinfection des surfaces extérieurs toutes les heures par solution norme EN 14-476

Santé.

**Consignes du personnel :**

La direction du Lud'O Parc met en œuvre toutes les mesures utiles pour garantir les meilleures conditions d'utilisation des équipements, dans le respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Des agents sont présents à l'accueil, ils sont chargés d'informer les usagers, de procéder aux opérations de désinfection et de faire respecter les règles d'utilisation.

Respectez strictement leurs consignes.

**3. LES USAGES DANS LE COMPLEXE BALNEOLUDIQUE****Avant d'entrer dans le centre aquatique :**

Limitez au strict nécessaire vos effets personnels

Evitez de porter des bijoux

**Dans le hall d'accueil :**

Respectez la distanciation physique dans l'espace d'accueil et le balisage de la file d'attente

Présentez-vous seul à la banque d'accueil

Préférez un mode de paiement sans contact

Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder dans les vestiaires

**Dans l'espace vestiaire :**

Respectez la distanciation physique minimale de 1 m

Utilisez une cabine de change par personne (sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants)

Limitez le temps de change au strict nécessaire

Utilisez un casier par personne (sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants)

Jetez votre masque à usage unique dans les poubelles avant d'accéder aux douches ou conserver votre masque réutilisable dans le casier

Ne stationnez pas devant les cabines

**Dans les sanitaires et les douches :**

Respectez la distanciation physique minimale de 1 m

Utilisez les douches balisées

Prenez une douche savonneuse pour le corps et les cheveux

**Dans le hall des bassins :**

Respectez la distanciation physique minimale de 1 m sur les plages et dans les bassins

Respectez strictement les règles d'utilisation des toboggans

Ne vous regroupez pas sur les plages et autour des bassins